

Pour être juste envers les députés, je devrais mentionner, que nous ne traitons pas d'une chose qui, dans la pratique, est tellement grave. Si la présidence devait décider qu'un avis de 48 heures est requis, cela signifierait que l'avis devrait être présenté avant 6 heures cet après-midi, et qu'au lieu de proposer la motion demain, elle serait proposée vendredi. Je me rends compte que 24 heures supplémentaires, soit une journée de débat, cela a une question de l'importance. Je ne cherche pas le moins possible à minimiser la chose. Toutefois, nous ne traitons pas d'une chose qui est fondamentalement sérieuse. La présidence pourrait difficilement se convaincre que les dispositions de l'article 42(1) du Règlement s'appliquent au cas actuel et qu'un avis écrit de 48 heures s'impose. Je dois interpréter le Règlement tel qu'il est. C'est ce qu'a proposé le député de Winnipeg-Nord-Centre. Il a déclaré, il y a un instant, qu'il n'est pas souvent en désaccord avec le député de Peace River. Je dirais que même si je ne suis pas toujours d'accord avec le député de Winnipeg-Nord-Centre, dans le cas qui nous occupe, son interprétation du Règlement est, je pense, plus près de la mienne que de celle du député de Peace River. Je dois donc décider que la déclaration d'intention du président du Conseil privé répond aux exigences actuelles du Règlement.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement, et ce n'est pas à la suite de votre décision ou de l'avis. Il y a quelques jours, j'ai demandé au leader du gouvernement à la Chambre si les comités permanents siègeraient durant l'étude en comité plénier du projet de loi fiscal. Comme le couperet de la guillotine est sur le point de tomber, je pense que le gouvernement et son leader à la Chambre doivent agir dans le meilleur intérêt du Parlement. Ces comités ont siégé. J'ai dû assister hier à une séance de comité parce que j'y étais obligé et j'ai donc manqué une partie du débat sur le bill. Si la question doit être tranchée à la guillotine, le gouvernement devrait présenter une procédure qui permette aux députés de se prononcer sur un projet de loi aussi important que celui-ci.

Des voix: Bravo!

M. Woolliams: Je n'ai pas vérifié mais je me rappelle que lorsque j'ai soulevé la question auprès du leader du gouvernement à la Chambre, celui-ci m'a laissé entendre sans ambages que les comités permanents ne siègeraient pas. Si nous en sommes là, c'est parce que le gouvernement n'a même pas voulu étudier notre suggestion de diviser le bill.

Une voix: Guillotinons MacEachen.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, j'ai plus d'une fois donné à la Chambre l'assurance que j'essaierais de réduire les séances des comités lorsque nous siégeons en comité plénier pour étudier le bill sur la réforme fiscale. Si vous consultez les *Procès-verbaux* de la Chambre, vous constaterez que bien peu de comités ont siégé pendant que le comité plénier a été saisi de ce projet de loi.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. MacEachen: Il n'a pas toujours été possible d'empêcher les comités de siéger, car il y a en des présidents de comités et d'autres députés qui ont des droits, comme en a mon honorable ami qui a soulevé l'objection, qui sont venus me trouver pour me dire que, pour une raison ou une autre, tel ou tel comité devait siéger. C'est notamment le cas du comité permanent des prévisions

budgétaires en général, qui siégera car il a sa propre échéance. Aujourd'hui, pour des raisons que son président pourra vous expliquer, un autre comité doit siéger. Je ne crois pas que les députés doivent faire de grands efforts pour assister aux séances des comités, dont je m'efforce d'ailleurs de restreindre le nombre; ce n'est pas trop leur demander que d'assister à une ou deux réunions de comités permanents alors que la Chambre siège en comité plénier. Si vous me permettez, monsieur l'Orateur, d'après ma propre expérience du comité plénier, les autres séances de comité n'empêchent pas les députés d'être présents au comité plénier. Je crois que c'est plutôt leurs autres responsabilités, ailleurs qu'aux comités permanents, qui les ont empêchés d'être présents à la Chambre ces dernières semaines.

• (3.30 p.m.)

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Si ma mémoire ne me fait pas défaut—je n'ai pas vérifié aujourd'hui parce que cette question a été soulevée après que la décision et l'avis nous eurent été communiqués—je crois savoir que le leader du gouvernement à la Chambre avait déclaré par votre entremise, monsieur l'Orateur, qu'il n'y aurait pas de séances. Il n'a pas dit que certains comités ne siègeraient pas et que d'autres le feraient. J'aimerais lui entendre dire qu'il a donné sa parole à la Chambre que les comités ne siègeraient pas.

M. Horner: Sur cette objection, monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de répéter ce qu'a dit le leader du gouvernement à la Chambre ou le leader à la Chambre du parti conservateur. Je voudrais que le leader du gouvernement à la Chambre nous donne une idée de ce qui va se passer maintenant que le gouvernement a invoqué la clôture. Les comités vont-ils continuer à siéger pendant les quatre jours où nous étudierons la loi de l'impôt sur le revenu? Le leader à la Chambre pourrait-il éclairer notre lanterne à ce sujet? Il est évident qu'en raison de l'intérêt que prennent les Canadiens à ce bill, aucun comité ne devrait siéger sauf le comité plénier de la Chambre.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, pour commencer, je tiens à faire remarquer au député que la clôture n'a pas été invoquée et que le gouvernement ne compte pas invoquer la clôture sur ce bill-là. Il s'agit d'une procédure tout à fait différente. Je répéterai donc à l'intention du député ce que j'ai déjà fait remarquer au député de Calgary-Nord, à savoir que je ferai tout ce qui est en mon pouvoir afin de réduire le nombre des séances des comités ou de les supprimer toutes. Pas plus que le député, je ne me rappelle exactement ce que j'ai dit, mais j'ai déclaré que je réduirais le nombre des séances de comité, et c'est ce que je vais faire au cours des prochains jours.

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)